

EXONÉRATION DE LA TAXE D'HABITATION : PARTIE ÉMERGÉE D'UN ICEBERG ?



Selon les travaux de l'IFOP menés pendant la campagne présidentielle, la promesse faite par E. Macron d'exonérer de la taxe d'habitation (TH) 80% des contribuables au nom du pouvoir d'achat est l'un des thèmes qui a le mieux soutenu sa candidature. On se rappelle l'émoi provoqué en juillet par

l'annonce de E. Philippe d'en reporter l'application. Alors E. Macron a tranché : 2018 verra la mise en œuvre de cette mesure et "en même temps" de la suppression de l'ISF avec création du Plafonnement Forfaitaire Unique. Voilà qui parle clair sur la défense du pouvoir d'achat telle que la conçoit le Président quand on compare les gains obtenus par les catégories sociales concernées (15 000 euros par million possédé pour le 1% des plus riches selon l'OXFAM).

Est passé à la trappe tout ce que la TH a d'injuste, reposant sur le calcul de "la valeur locative cadastrale" datant de 1970, variable selon les communes, non progressive puisque ne prenant pas en compte les revenus...

Le Projet de Loi de Finances 2018 a relevé le plafond des ressources des bénéficiaires qui passe des 20 000 euros des promesses de campagne à 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour un célibataire (environ 2500 euros de revenus imposable par mois). Si E. Macron espère avoir corrigé ainsi son image de "Président des riches", il fait fausse route. Mise en balance avec les cadeaux aux détenteurs de capitaux, la mesure n'est pas une avancée vers plus de justice sociale.

Va-t-elle au moins avoir un effet sur le pouvoir d'achat? Le discours prêt-à-porter du gouvernement et de sa majorité consiste à présenter cette exonération comme une compensation pour les retraités.e.s de la perte provoquée par l'augmentation de la CSG.

Or la CSG frappe dès le 1er janvier 2018 l'ensemble des contribuables qui lui sont assujettis. En revanche, l'exonération de la TH est étalée sur 3 ans, avec une première tranche de 30% ... en fin d'année. Elle exclut par ailleurs une part importante des classes moyennes dont les revenus ne sont guère éloignés des seuils retenus.

La baisse du pouvoir d'achat des retraités et, pour beaucoup de nouveaux, celle des pensions peuvent rendre sensibles à un gain, même minime. Mais les éléments de langage utilisés masquent les risques de coûts financiers à assumer à terme.

En effet, les dotations des collectivités locales sont amputées de 13 Mds et la compensation promise par l'État laisse bien des maires fort sceptiques. Or les ressources de la TH représentent environ 20 Mds. Quels seront dans les communes les services supprimés ou renchéris, les taxes augmentées dont ceux qui ne sont pas exonérés supporteront aussi la charge? Encore une tentative pour diviser ceux qui ont des intérêts communs pouvant les porter à revendiquer une vraie redistribution des richesses et plus de démocratie locale.

Les actions des élus ont fait monter aussi une autre question qui a amené E. Macron à déclarer devant le congrès de l'Association des Maires de France (AMF): *un impôt qui serait payé par 20% de la population n'est pas un bon impôt*. Merveille de la pensée complexe qui permet de dire une chose puis son contraire! Et dans la foulée, E. Philippe mandate une commission chargée d' *envisager un scénario consistant à supprimer intégralement la TH, à terme*, et de proposer des pistes pour *une révision d'ensemble de la fiscalité locale*. Il pourrait s'agir aussi d'un nouveau partage de l'impôt national. Le rapport est attendu pour la fin de l'année.

La justice sociale, l'égalité devant l'impôt et la mise à contribution des plus fortunés, le respect de la démocratie locale n'étant pas apparus comme des objectifs du Président, voilà un nouveau chantier en perspective qui va appeler toute notre vigilance.